



BULLETIN DE DON

FAIRE UN DON

ÉPI Bretagne est reconnue association d'intérêt général. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de son montant dans la limite de 20% du revenu imposable.

Je soussigné(e) M. Mme Prénom : Nom :

résidant à l'adresse suivante :

Code postal : Commune :

Téléphone :

E-mail :

désire faire un don à l'association ÉPI Bretagne pour la somme de€ en chèque à l'ordre d'ÉPI Bretagne.

Date :

Signature:

Un reçu fiscal vous sera adressé dans les plus brefs délais.

Bulletin à expédier avec votre chèque à l'ordre d'ÉPI Bretagne à:

Hervé Barbé
Association ÉPI Bretagne
18 rue Guynemer
35 200 Rennes

ÉPI Bretagne

ÉPI Bretagne est une association de patients créée avec le soutien de neurologues et de professionnels de la prise en charge de l'épilepsie. L'association travaille à la mise en place en Bretagne de solutions facilitant l'intégration des adultes épileptiques pharmaco-résistants par le logement, le travail et la vie sociale.

ÉPI Bretagne est membre de la fédération EFAPPE (Fédération des Associations en faveur des Personnes handicapées par des Épilepsies Sévères) et bénéficie de l'arrêté d'agrément Santé N°2012AG0029.

Conseil d'Administration

Marie-Christine Poulain, Présidente
Dr Catherine Allaire, Vice-Présidente
Hervé Barbé, Secrétaire
Rodolphe Gobe, Trésorier
Anne Aubry-Le Délézir, membre
Anne Cade, membre
Béatrice Mariette, membre

Dr Arnaud Biraben, Vice-Président
Gilles Verrière, Vice-Président
Véronique Morel Butaud, Secrétaire adjointe
Dr Thomas Gouyet, Trésorier adjoint
Jean-François Bretéché, membre
Marie-Hélène Jigourel, membre
Isabelle Paisant, membre